

Les crédits suivants sont adoptés:

Prêts, placements et avances—
Industrie et Commerce—
Industrie—

L75. Avances, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, en vue d'aider aux fabricants de produits pour la défense à la rénovation d'usines affectées à la défense, de montants ne devant pas dépasser la moitié du coût de l'achat de nouveau matériel; de telles avances devant être recouvrables lors de la vente du matériel aux fabricants de produits pour la défense, \$8,000,000.

L80. Prêts, en vertu du programme d'aide à la réadaptation, dans le cadre des accords du Kennedy Round, au cours de la présente année financière et des années subséquentes et conformément aux modalités et conditions prescrites par le gouverneur en conseil, pour venir en aide aux fabricants canadiens qu'une commission établie en vertu de l'article 15 de la Loi sur le ministère de l'Industrie juge être:

a) gravement affectés ou menacés d'être gravement affectés par les importations accrues qui découleront de la réduction des tarifs approuvés par le Canada, laquelle leur posera de graves problèmes de réadaptation; et

b) incapables d'obtenir d'autres sources à des conditions raisonnables, des prêts leur permettant d'effectuer la transition qui s'impose, \$10,000,000.

M. le président: Cela termine notre examen des prévisions budgétaires du ministère de l'Industrie. Comme il est dix heures, je dois quitter le fauteuil, faire rapport de certaines résolutions et demander à siéger à nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui au Comité des subsides, qui sont rapportées et adoptées.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, avant de passer à la motion d'ajournement, je pourrais peut-être confirmer que demain nous procéderons à la deuxième lecture du bill modifiant le Tarif des douanes.

• (10.00 p.m.)

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

LES PARCS NATIONAUX—GLACIER— L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, le 26 novembre, j'ai posé la question suivante au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien:

Le gouvernement a-t-il autorisé, par la voix de la Commission des parcs nationaux, l'exploitation forestière dans le parc national Glacier, et plus

spécialement dans le secteur qui longe la route transcanadienne, dans la passe Rogers? Si oui, quand les travaux commenceront-ils?

Monsieur l'Orateur a alors suggéré que la question soit soulevée au moment de l'ajournement. Je saisis donc l'occasion d'en traiter maintenant. Je crois la question assez importante et urgente pour justifier une déclaration de la part du ministère intéressé. Bien sûr, si la réponse est négative, il n'y a pas lieu de s'inquiéter de l'exploitation forestière dans le parc national Glacier. Cependant, depuis que j'ai posé la question la semaine dernière, une émission de Radio-Canada a porté sur l'exploitation forestière du parc Algonquin, en Ontario, qui relève de la province, je crois.

Il semblerait que les conseils des parcs de l'Ontario et le gouvernement fédéral permettent qu'on abatte les arbres dans les réserves. Il semble aussi qu'on relâche de plus en plus les restrictions établies il y a des années. Comme le montrait Radio-Canada à la télévision hier soir, on a permis dans le parc Algonquin la coupe des espèces de bois dur qui alimentent les scieries environnantes. Une bonne partie de cette matière entre dans la fabrication des meubles.

Nous devrions peut-être demander pourquoi les peuplements de bois dur sont rares dans l'Est du Canada. La réponse est manifeste. Au cours des années, les gouvernements, fédéral et provinciaux, n'ont jamais eu une saine politique de conservation. Dans les circonstances, il y a eu épuisement presque complet des peuplements commerciaux des bois durs requis pour garder les scieries et les ébénisteries actives. On a pratiqué une politique qui se ramène à couper puis partir, faible politique de faibles gouvernements qui laissent les exploitations commerciales pénétrer dans les parcs qui renferment encore nos meilleures réserves de bois.

Puis-je vous faire observer que nos parcs constitueront toujours pour les Canadiens une partie du magnifique héritage naturel dont le Canada a été doté si généreusement. Il faut les protéger à tout prix contre les exploitants cupides et les politiciens médiocres des gouvernements provinciaux ou fédéral qui vénèrent par-dessus tout l'argent tout-puissant.

Le tronçon de la route transcanadienne qui traverse le col Rogers se trouve dans le parc national Glacier. Nulle part au Canada y a-t-il de promenade plus pittoresque que celle-là. Elle représente un véritable paradis pour les touristes. Dans aucune circonstance peut-on permettre à l'industrie forestière de déparer la beauté de ce paysage particulièrement enchanteur.